

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20/11/2020

Présents : Mrs & Mmes Gérard PICOD, Maire, Patrick BERTHIER, Valérie GERARD, Nicolas VOYARD, Martine DEREPA, Adjoints, Jacques FROSSARD, Bernard LEICHNER, Josette WANGERMEZ, Francis BARBARANT, Véronique BERTHIER, Bruno LANGLOIS, Céline ESCHENBRENNER, Laurence WAGNER, Emeline BOTZ, Quentin GENTILHOMME.

Secrétaire de séance : Mme Josette WANGERMEZ est élue secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Samuel PATY et des trois victimes de l'attentat de Nice du 29 octobre 2020.

Le Procès-Verbal de la réunion du 9 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- **est informé** que la loi sur l'état d'urgence sanitaire publiée le 14 novembre 2020 reporte le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2021. Le Conseil Municipal devra donc délibérer pour confirmer son opposition à ce transfert entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.
- **renouvelle** la délégation de l'instruction des actes d'urbanismes à la mission instruction des actes d'urbanismes et des opérations de voirie du Conseil Départemental de l'Aube.
- **corrige** les délibérations 13 et 14 du 27 mai 2020 à la suite des observations du bureau du conseil et du contrôle de légalité de la préfecture de l'Aube.
- **attribue** le marché concernant les travaux d'élagage à l'entreprise HARAND PAYSAGISTE.
- **diffère** la réalisation de l'étude du renforcement de la défense communale incendie de la partie basse du bourg dans l'attente de la réalisation des travaux de restauration et d'entretien de la rivière du four.
- **est informé** de la cosignature par le Maire de la motion de soutien de la Sénatrice de l'Aube en faveur de la réouverture des petits commerces.
- **décide** :
 - de ne pas appliquer l'actualisation du loyer du local commercial compte tenu de la crise sanitaire en soutien du commerçant locataire.
 - de ne pas préempter la parcelle boisée ZK n°77 ; la vente ne pouvant être dissociée des autres biens mobiliers.
 - de ne pas répondre à la sollicitation de dons de l'AMF pour soutenir les communes sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes Maritimes.
 - des conditions d'interventions en qualité de sapeur-pompier volontaire d'un employé communal pendant ses heures de travail. Une convention sera signée avec le SDIS.
 - de ne pas donner suite à la demande de la Fondation du Maréchal Leclerc de Hautes-Cloques invitant la commune à rejoindre la Voie de la 2^{ème} DB par l'implantation d'une borne commémorative.
- **décide** de renouveler pour 4 ans, le contrat conclu avec ENGIE dans le cadre de l'exploitation des installations thermiques de la commune.
- **refuse** le devis du Syndicat des Energies de l'Aube pour le déplacement d'un foyer lumineux rue des étuves considérant que cette demande relève de l'intérêt particulier et non de l'intérêt général.
- **prend connaissance** de la réalisation d'un exercice « Plan de Mise en Sécurité Attentat intrusion » au Groupe Scolaire des Forges.
- **est informé** du choix de l'entreprise pour le remplacement de deux fenêtres de la Salle Socio-culturelle.
- **est informé** du report du tournage du téléfilm « le bruit des trousseaux » qui doit se dérouler à Clairvaux.
- **se réjouit** du succès des bons offerts aux seniors de plus de 65 ans qui seront à valoir chez les restaurateurs de la Commune jusqu'au 30 juin 2021, consécutivement à l'annulation du repas des aînés.
- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 45.

Le Maire, G. PICOD.